



INTERVIEW

«On sait que pour certains clubs en Europe les paiements de solidarité représentent 50 % de leurs revenus»

WILLIAM MARTUCCI
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE L'UNION OF EUROPEAN CLUBS (UEC)

Pourriez-vous brièvement présenter l'Union of European Clubs (UEC), nouvel acteur du dialogue social dans le football international ?

L'UEC est un syndicat de clubs de football professionnels qui a été créé officiellement en avril 2023. Notre but est de représenter les intérêts des clubs de première et deuxième division des 55 nations UEFA et en particulier ceux qui sont aujourd'hui exclus de la gouvernance du seul syndicat reconnu qui est l'Association européenne des clubs (ECA). L'ECA a des critères d'accès assez restrictifs, et même en son sein, seuls certains membres ont le droit de voter les décisions les plus importantes, qualifiées de « décisions critiques » pour l'avenir du football européen (essentiellement le format, le système d'accès et le mode de distribution des revenus des compétitions de l'UEFA). Notre vision est simple : construire une gouvernance véritablement démocratique, en permettant à tous les clubs de prendre part aux décisions concernant l'avenir des compétitions européennes. Nous avons aujourd'hui près de 150 membres et notre première assemblée générale aura lieu dans un peu moins d'un mois, fin avril 2024.

Comment vos membres ont-ils réagi aux décisions rendues par la CJUE le 21 décembre 2023 ?

Il est important de préciser en préambule que l'UEC et ses membres s'opposent fermement à la création d'une Super ligue européenne, et plus précisément, à tout modèle de compétition qui remettrait en cause la qualification directe pour les compétitions paneuropéennes par la voie des championnats domestiques. Selon nous, le verdict de la Cour de justice de l'Union européenne incite l'UEFA à mettre en place des règles d'autorisation préalable plus justes et plus transparentes, ce que nous appelons d'ailleurs de nos vœux depuis longtemps. Nous pensons que cette décision offre à l'UEFA l'opportunité de clarifier ce qu'elle entend, notamment, par « mérite sportif » ou par « solidarité » qui sont des termes utilisés dans les règles d'autorisation préalable créées en 2022. Une définition plus précise de ces notions devrait lui permettre, légalement, de rejeter des projets comme celui porté actuellement par la société A22. Et c'est justement la direction dans laquelle nous souhaitons aller, puisque nous considérons que ces notions et les mécanismes qui les portent ont perdu en importance avec le temps alors qu'il faut, au contraire, les renforcer.

Pensez-vous que les lacunes en termes de gouvernance du football international, que votre projet illustre, justifient le ton de ces décisions ?

C'est ce qu'on espère forcément ! Le communiqué de presse de la Cour de justice de l'UE a été très commenté en plus du verdict lui-même, notamment quant au ton adopté qui a pu entraîner des interprétations diverses. Il est vrai que ce communiqué était particulièrement critique envers les règles et la réaction de l'UEFA en 2021. Ce qu'il est important de comprendre c'est que ce qui était jugé était la réaction de l'UEFA au moment de l'annonce de la création de la Super ligue en avril 2021. Et effectivement, à l'époque, l'UEFA n'avait pas de règles d'autorisation préalable des compétitions et c'était un problème. Donc, de ce point de vue là, il semble logique que la Cour de justice ait pu juger qu'il y a eu un abus de position dominante dans les sanctions appliquées par l'UEFA. Maintenant, cette situation a changé en 2022, puisque l'UEFA ayant créé et publié des règles d'autorisation préalable. Et la question de leur validité est traitée, en ce moment même, par le tribunal commercial de Madrid. Nous suivons ce procès de très près, puisqu'il est maintenant crucial de comprendre quelles règles et quel

mode de gouvernance pourront permettre, dans le présent et dans le futur, à l'UEFA d'empêcher la création d'une Super ligue. Je pense que c'est une question centrale. Et pour nous, tout ce qui ira dans le sens d'une gouvernance plus démocratique et de mécanismes de solidarité plus forts, sera forcément favorablement accueilli par nos clubs. Nous avons d'ailleurs le sentiment après le verdict de la CJUE que c'est la direction dans laquelle nous allons.

Quelle importance les sommes issues des modalités de solidarité mises en place par l'UEFA représentent pour vos clubs membres?

Parmi les membres de l'UEC, il faut savoir que certains clubs ont un chiffre d'affaires de moins d'un million d'euros et d'autres un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros. Cette diversité fait que l'importance des paiements de solidarité varie énormément d'un club à l'autre. L'UEC représente surtout des clubs qui se situent plutôt en bas de cette échelle. Pour une majorité de nos membres, ceux dont les revenus ne dépassent pas quelques millions d'euros, ces paiements peuvent avoir un poids considérable et représenter plus de 30 % de leur chiffre d'affaires. Et on sait que pour certains clubs en Europe les paiements de solidarité représentent 50 % de leurs revenus. Donc on imagine toute l'importance de ces paiements. Nous pensons qu'ils permettent de protéger l'équilibre compétitif des championnats domestiques en empêchant que les clubs qui participent aux coupes d'Europe et reçoivent du *prize money* de la part de l'UEFA, ne creusent trop l'écart avec les autres clubs. Donc c'est un mécanisme de compensation qui marche, bien que

son efficacité varie selon les ligues. Ils sont par exemple très importants dans les ligues dans lesquelles les paiements de solidarité représentent jusqu'à 50 % du chiffre d'affaires de certains clubs, car ils permettent de maintenir un écart acceptable. Au contraire, si on prend les ligues du *Big Five*, les paiements de solidarité ont un impact négligeable sur les clubs et ce sont les *prize money* versés par l'UEFA qui déterminent vraiment dans quelle mesure les écarts se creusent. Dans tous les cas, l'UEC milite pour que les paiements de solidarité augmentent. C'est une revendication très claire de la part de l'UEC. La saison prochaine, le montant total distribué va passer au total de 7 % à 10 % des revenus des compétitions de l'UEFA, ce qui est un pas dans la bonne direction. Et ce qui est même une première réussite pour l'UEC, puisque nous avons fait campagne, aux côtés de l'European Leagues, l'association des ligues européennes, afin d'obtenir cette augmentation.

Le projet de «Super ligue» remet en cause le modèle sportif européen. Quelles sont les principales craintes liées à ce projet partagées par vos membres?

Je voudrais revenir sur le sujet du mode de qualification qui est vraiment central dans le projet de Super ligue. Aujourd'hui, tous les clubs qui se qualifient pour la plus grande compétition, la Ligue des champions, le font *via* leurs résultats obtenus la saison précédente dans leur championnat domestique. En remettant en cause le mode de qualification actuel pour les compétitions européennes, le projet de Super ligue réduirait très fortement la mobilité au sein de la hiérarchie sportive. Ça figerait les positions, qui sont déjà assez figées

par ailleurs. Les clubs les plus riches seraient protégés dans une première division réduite à 16 clubs contre 36 dans le modèle de l'UEFA. L'accès y serait beaucoup plus difficile que celui de la Ligue des champions actuelle, dont le ticket d'entrée est déjà très élevé pour certains championnats. Un autre effet attendu serait que l'intérêt pour les championnats nationaux chuterait avec d'une part la hausse des déséquilibres au sein de ces championnats et, d'autre part, la disparition d'une véritable course à la qualification européenne, telle qu'elle existe aujourd'hui. Et donc tout cela ferait baisser encore plus les droits télé, et donc les revenus des clubs qui sont coincés dans ces championnats domestiques, qui ne joueraient pas la Super ligue, ce qui contribuerait encore à creuser les inégalités entre tous ces clubs et donc à figer cette hiérarchie. Tout finit par aller dans la même direction, c'est un cercle vicieux. Je trouve également intéressant de regarder ça d'un point de vue géographique. Ça fait déjà des années que certains pays sont exclus du plus haut niveau de compétition européen. Les clubs roumains pouvaient gagner la Ligue des champions dans les années 80, aujourd'hui, c'est complètement impensable. Mais petit à petit, on va encore plus loin, on a des régions qui finissent par être exclues, même au sein des grands pays et puis des villes qui finissent par ne plus avoir aucune chance de se qualifier pour le plus haut niveau. Je prends l'exemple de Brest dans le championnat français qui est bien placé pour se qualifier pour la Ligue des champions en 2024/25. Dans le modèle de la Super ligue, c'est complètement impossible. C'est le genre d'effet qui nous inquiète.

Propos recueillis par Jean-François Brocard ■